

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-1996

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Désignation d'un représentant au sein du réseau Citynet**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0040 en date du 28 mai 2001, le Conseil a désigné monsieur Jean-Jacques Queyranne comme représentant de la Communauté urbaine au sein du réseau Citynet.

L'intéressé ayant démissionné de ses fonctions au sein du conseil de Communauté, il convient d'élire un nouveau représentant ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0040 en date du 28 mai 2001 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Michel Daclin en tant que représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein du réseau Citynet.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,